

Initiatives ministérielles

d'une situation comme celle-là où la population demande au gouvernement d'intervenir et de protéger et stabiliser une entreprise comme un pipeline, pour que la population de Montréal, par exemple, ait accès au pétrole brut de l'ouest du Canada. Je parlais de raffinerie, de réserves, d'infrastructures pour le transport et de pipeline. Il y a peut-être d'autres secteurs qui nous échappent pour le moment, où les Canadiens exigeront que leur gouvernement intervienne et protège et stabilise une activité ou une entreprise stratégique particulière.

Cet amendement dirait à Petro-Canada, à ses concurrents et à ses nouveaux actionnaires que les Canadiens conservent le droit d'intervenir s'ils croient qu'il est dans l'intérêt de la nation d'intervenir.

Je sais que le secteur privé voit cela d'un mauvais oeil et qu'une disposition comme celle-ci va avoir des répercussions sur le prix des actions. Mais je dois dire aussi que dans la transition de société publique à société privée, nous allons franchir une étape où la personne qui veut acheter des actions saura très bien que la population canadienne a encore des intérêts dans Petro-Canada. C'est vrai, que la transition prenne cinq ou dix ans.

Point n'est besoin de définir un élément stratégique dans l'amendement. Des gens pourraient dire: «Comment pouvez-vous donner au ministre le droit de forcer Petro-Canada à conserver un élément stratégique si vous ne définissez pas ce que c'est?» D'après moi, le cas échéant, le ministre saurait exactement ce qu'est cet élément, à condition que le gouvernement juge que son intervention est requise pour en disposer. Ce serait une raison suffisante pour intervenir. Cette intervention ne serait pas faite à la légère.

Comme l'amendement prévoit la publication dans la *Gazette du Canada*, je suis sûr que le gouvernement pourrait recevoir des offres. Si vous voulez nous empêcher d'en disposer, peut-être devriez-vous l'exproprier. J'ignore si nous allons nous retrouver dans cette situation, car cela nous placerait dans la position où nous étions avant la création de Petro-Canada, alors que nous pensions avoir besoin d'une société pétrolière nationale qui serait active sur le marché, tant en amont qu'en aval. Bien sûr, les activités en amont étaient la cible quand

Petro-Canada a été mise sur pied. C'est cet intérêt national que les gens nous demandent de défendre.

C'est le pourquoi de l'amendement. Il décrit la situation dans le cas où une intervention deviendrait nécessaire, et j'espère que la Chambre va l'appuyer.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'aimerais vous parler brièvement de l'amendement proposé par l'opposition officielle, et vous dire qu'il mérite d'être appuyé. Cette proposition me semble tout à fait pertinente, surtout si le gouvernement compte aller de l'avant avec son projet et vendre Petro-Canada. Il semblerait que c'est effectivement ce qui va se produire. Il faudrait entreprendre un examen complet de l'actif, du matériel, des raffineries et surtout des pipelines que possède la société. Et comme vient de le suggérer l'orateur précédent, suggestion qui est d'ailleurs tout à fait raisonnable, le gouverneur en conseil ou le cabinet pourrait décider des éléments de la société qui sont considérés comme étant stratégiques. Nous savons tous ce que cela veut dire. Nous savons que lorsqu'il y a une crise du pétrole, nous risquons d'avoir des problèmes avec nos réserves énergétiques nationales et c'est effectivement ce qui pourrait se produire à l'heure actuelle, vu la crise du Golfe. Il en a d'ailleurs été question dans les discours prononcés aujourd'hui à ce sujet.

• (1720)

Nous voici en train de vendre une infrastructure payée par le public, une infrastructure que nous avons bâtie en vue de permettre au gouvernement du Canada de se ménager une présence au sein de l'industrie du pétrole et de réaliser des profits. Le gouvernement pourrait faire jouer un rôle majeur et innovateur à Petro-Canada dans le domaine de l'environnement.

Il est tout à fait raisonnable de proposer que le gouvernement procède à un examen des éléments stratégiques de Petro-Canada et qu'il les publie dans la *Gazette du Canada*. Le public aurait ainsi l'occasion d'en prendre connaissance et d'exposer ses vues là-dessus.

La raffinerie qui est située à Taylor, dans le nord de la Colombie-Britannique, dans le district Peace si je ne m'abuse, appartient à Petro-Canada. Qui sait le sort que connaîtra cette raffinerie une fois le projet de loi adopté. La fermeture de la raffinerie porterait un coup dur à